



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 6545

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes exprimées par le Syndicat national professionnel des maîtres-nageurs sauveteurs, concernant la baisse d'effectifs de maîtres-nageurs dans notre pays. Le nombre de noyades ayant considérablement augmenté, il convient de mettre en place un plan d'urgence d'apprentissage de la natation dès six ans, comme l'enquête de l'institut de veille sanitaire le recommande dans ses conclusions. Il devient indispensable de lutter contre la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs, dont plus de la moitié partira en retraite d'ici à dix ans. Le Président de la République ayant indiqué, lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, sa volonté d'encourager l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, et la mise en formation de maîtres-nageurs sauveteurs en nombre suffisant, elle lui demande de lui apporter de plus amples informations quant aux actions envisagées par le gouvernement sur ce problème de sécurité publique.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative est particulièrement attentif au nombre de noyades et à leur prévention. L'Institut de veille sanitaire (IVS) a constaté en 2006, 1 207 noyades accidentelles dont 401 suivies d'un décès. Ces statistiques incluent les noyades qui se produisent dans les lieux où la surveillance n'est pas obligatoire tels les piscines privées installées chez les particuliers. Dans les piscines publiques, 45 noyades ont été dénombrées en 2006, dont 5 suivies de décès. Concernant les difficultés de recrutement des professionnels et le renforcement de leur formation, l'un des deux principaux objectifs de la réforme actuellement en cours de la filière d'encadrement des activités aquatiques, est précisément de rendre cette voie plus attractive. Il s'agit de combler le déficit de diplômés en remplaçant les actuels diplômes de référence par un plus large éventail de certifications, allant du niveau V au niveau II, qui permettront à leurs titulaires de répondre de façon adaptée aux attentes des publics. Compte tenu de l'évolution de la demande sociale, les diplômes existants ne sont, en effet, plus adaptés aux besoins du marché de l'emploi. La diversification des pratiques appelle différents niveaux de compétences. C'est ainsi qu'a été créée le 18 décembre 2007 la spécialité « activités aquatiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport (BPJEPS). La création de cette spécialité a reçu un avis favorable de la Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation. Ce diplôme de niveau IV se substituera progressivement au brevet d'État d'éducateur sportif, option activités de la natation (BEESAN), qui confère le titre de maître nageur sauveteur (MNS). La création dans la discipline de diplômes de niveaux supérieurs est à l'étude. Par ailleurs, la création de mentions spécifiques du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) de niveau III et du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), de niveau II est à l'étude. Les évolutions en cours vont dans le sens d'un renforcement de la formation et de la valorisation de la profession et ne pourront en aucun cas se traduire par une dégradation des conditions de sécurité. Elles visent au contraire à leur consolidation, toutes les parties prenantes ayant pour préoccupation première la sécurité des pratiques aquatiques qui présentent un risque significatif d'accident. La prévention repose aussi sur des actions de sensibilisation aux risques d'accidents en dehors des lieux de

baignade surveillés et sur les comportements de sécurité à adopter dans le cadre des pratiques de loisirs nautiques. Enfin, pour compléter ces dispositifs, un programme d'apprentissage de la natation a été proposé gratuitement cet été aux enfants de sept à douze ans. Il s'agit de l'opération « savoir nager ».

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6545

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6094

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10009